

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE SEANCE DU VENDREDI 22 JANVIER 2021

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

L'an deux mil dix-vingt et un, le vendredi 22 janvier à 20h 30, sur convocation du 15 janvier, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames CHAUVEAU Laëtitia, BAND'HOU Pauline, COCHEREAU Nathalie, ABBAMONTE Karine et Messieurs SERRE Frédéric, RIVET Laurent, HUARD Bastien, CHIVRACQ René, CAZÉ Alexis, M LEJARDS Romain

Secrétaire de séance : Mme COCHEREAU Nathalie

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Me le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation au conseil de rajouter une délibération concernant le remboursement à Mme Chauveau Laetitia de l'achat du vidéo projecteur.

Le conseil donne son accord.

Délibération pour le remboursement du vidéo projecteur

M le Maire rappelle que le conseil a validé l'achat d'un vidéo projecteur pour la commune. Lors d'une réunion entre le Maire et les adjoints le samedi 16 janvier, M le Maire a téléphoné à DARTY Chartres pour connaître les modalités d'ouverture de compte. Après avoir eu plusieurs services, M le Maire n'a pas pu avoir le renseignement, Mme Chauveau a donc été acheter le vidéo projecteur avec ses deniers personnels. De ce fait M le Maire sollicite le remboursement de cet achat. Le vidéo projecteur coute 400€.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider le remboursement de 400€ à Mme Chauveau pour le vidéo projecteur.

Délibération demande de FDI Eglise : Fonds Départemental d'Investissement

M le Maire fait savoir que le projet de rénovation de toiture de l'église avec des panneaux solaires comportent les travaux suivants qui n'avait pas été pris en compte lors de la 1^{er} demande de subvention

- Aide à la maitrise d'ouvrage
- Raccordement Synelva (réseau électrique)
- Tranchée pour raccordement
- Diagnostic amiante et si besoin désamiantage
- Etude résistance charpente

L'ensemble de ces travaux est estimé à 37 000€.

M le Maire informe que les premières entreprises qui ont été contactées pour ce projet n'ont pas bien fait leurs rôles de conseil.

M le Maire informe aussi que ces dépenses peuvent bénéficier, dans le cadre du FDI d'une subvention de 30%

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le FDI pour ces travaux.

Délibération FDI travaux voiries

M le Maire présente le projet de rénovation des voiries communales suivantes :

Rue des Ouches
Place rue du Loir
Impasse de la Charentonne à Bottin

Les devis reçus vont de 13 130€ ht à 24 075€ ht :

TP 28 13 130€
Fillette 18 880€
Villedieu 24 075€

Pour ces sommes les voiries seront recouvertes de bicouche.

M le maire informe que la commission voirie de la communauté de communes a présenté dernièrement lors de leur commission voirie le diagnostic fait par Eure et Loir Ingénierie. Le prix moyen au m² est de 4 à 8€ si la route est abimée. Si la route est très dégradée le prix moyen passe de 9 à 25€ le m².

M le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du FDI.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter le FDI pour les travaux de voiries communales.

Délibération FDI Cimetière

M le Maire expose les devis demandés suite à la commission cimetière. Pour mémoire la commission cimetière a listé les travaux suivants :

Plantation dans les 3 angles
Engazonnement du carré F
Reprofilage des allées
Plateforme pour le columbarium
Columbarium (50% des cases sont occupés)

M le Maire fait savoir qu'il a 1 seul devis sur les 2 entreprises d'espace vert qu'il a consultées et il a un devis pour le columbarium.

Devis columbarium 4000€ ht Entreprise Marbrerie Vaux
Devis Espace vert 12 120€ ht Déco espace vert.
Le montant des travaux serait donc de 16 120€ht.

M le Maire propose de réaliser ces travaux sur 2 ans.

2021 : Pose du colombarium et plantation dans les angles et engazonnement du carrée F

2022 Reprofilage des allées et création de la plate-forme aux colombariums

Le cout serait alors

2021 5 800€ ht

2022 10 371€ht

Après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de valider les travaux sur 2 ans et décide de solliciter le FDI pour la première tranche de travaux, à savoir le colombarium et les plantations et l'engazonnement.

Terrain Bottin

M le Maire rappelle que la commune, suite à l'aménagement foncier, a acheté une parcelle de terre à Bottin, suite à la proposition du Conseil Départemental. La parcelle fait 4 775m². Suite à cet achat, la commune a contacté l'agriculteur qui cultive cette parcelle pour lui proposer un bail. M le Maire donne lecture de sa réponse. Il propose au choix de la commune soit un bail soit un achat puisqu'il est propriétaire des parcelles attenantes. M Cazé propose de lui faire la même offre que pour M Beloncle à savoir :

1€ du m²

Les frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Le conseil municipal donne son accord pour cette proposition.

Une réponse dans ce sens sera faite à M Jacky Secrétain

Subvention FNACA

M le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la part de l'association FNACA de Courville sur Eure (FNACA : Fédération National des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)

M le Maire rappelle que l'année dernière la commune a alloué une subvention de 50€ et il propose de reconduire cette somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition à l'unanimité.

Information travaux réseau eau et délibération FSIREP

Monsieur le Maire informe que le relevé d'achat d'eau n'est pas bon, la commune, en trois ans, est passé de 80% à 50%. de rendement . De ce fait l'entreprise A tout fuite repassera sur la commune pour une recherche de fuite. Pour information, le rendement est le pourcentage entre l'eau achetée par la commune et l'eau revendu par la commune.

Monsieur le maire passe ensuite la parole à M Serre.

M Serre présente un tableau récapitulant les consommations et les ventes d'eau de 2012 à 2020. Il en ressort que les rendements depuis 2018 ne sont pas bons. De ce fait M Serre présente un projet de rénovation du réseau de distribution Rigny-Petit Rigny- Villeneuve avec pose d'un compteur en limite de propriété.

Le linéaire est de 430m. M Serre stipule qu'il conviendrait de poser la canalisation en fond de fossé pour éviter les écrasements dus aux véhicules lourds, de ce fait un fossé est à reprofiler. M Rivet mentionne qu'il faudra prévenir le ramassage scolaire le temps des travaux car cette portion est dans le circuit du car. M Serre informe aussi qu'il faudra définir l'accès dans le champ pour les tracteurs

M Serre a contacté pour les devis les entreprises suivantes :

Fillette-Cagé et Villedieu.

M Cazé demande si l'ensemble du réseau est concerné, la réponse est non, à ce jour seul ce tronçon est le plus vétuste, cependant il est rappelé que le réseau à 60 ans.

M Serre présente aussi un tableau reprenant les réparations ainsi que les améliorations du réseau sur 6 ans.

Montant des réparations : 32 332€TTC soit 5 120€ par ans

Montant des améliorations : 55 764€TTC soit 9 294€ par an

Pour réaliser ces travaux la commune peut bénéficier de subvention dans le cadre du FSIREP allouée par le département. Il conviendrait alors de prendre une délibération dans ce sens.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de demander la subvention FSIREP pour le financement de ces travaux.

Informations et questions diverses.

M Serre présente le croquis d'implantation des jeux d'enfants dans l'aire de jeux. Il précise que cette implantation a été faite avec le soutien de Mme Bigeault, assistante maternelle de la commune.

Le projet est validé à l'unanimité.

Mme Band'hou demande si un organisme de contrôle va contrôler les jeux, la réponse est oui.

Distributeur de produits frais. M le maire demande si les conseillers ont eu un retour, Mme Band'hou informe qu'elle a contacté la productrice car une à deux fois le distributeur était vide, mais cela s'est amélioré. Certains produits sont un peu chers : beurre et yaourt. Le retour est plutôt positif.

Pour la boîte à pain, M Paoletti a confirmé une arrivée pour fin février.

M Rivet demande si le chemin du Bois Roger, dégradé par les travaux d'interconnexion et l'installation du pylône téléphonique Orange, sera réparé. M le Maire répond qu'il contactera les protagonistes.

M Rivet signale que très souvent les livreurs ne trouvent pas le hameau le Puits, serait-il possible d'avoir un panneau signalétique mentionnant Le Puit. M le Maire répond qu'il contactera Mme Salin, responsable du secteur car la route est une départementale.

Mme Cochereau demande si la commune a des nouvelles du pylône au château d'eau. La réponse est non car le conseil départemental a passé le dossier à une société privée et à ce jour seul Free serait intéressé.

M Cazé propose de faire une gazette sur la commune, pas plus de 4 par an. Mme Chauveau répond que cela a été fait dans le passé mais que faute de temps la gazette n'a pas perduré. M Cazé présente aussi l'idée de réaliser des décorations de Noël en bois-palettes- et d'installer des illuminations pour l'année prochaine. Il demande des volontaires pour mettre en place cette idée. Mmes Band'hou, Cochereau et Chauveau se portent volontaires.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 22h42

Le Maire

La Secrétaire

Les Elus